

CGA *La Une*

le journal de votre Centre de Gestion



www.cgala.fr

N° 96
Décembre
2017

Édito.....page 2

Accompagnement des petites entreprises : unissons-nous

Rubrique CGALA...page 3

- Trophée "Les Ailes de la TPE"
- La formation au CGALA
- Agenda

Dossier.....pages 4-5

- Pensez et osez la médiation du crédit

Nos Adhérents ont du talent...pages 6-7

- X. Nogue et "Xenugo"
- M. Fourcherot et "Performances"
- C. Le Floch "Fonderie d'Art"

Le Net Utile.....page 8

- Le CGALA et les réseaux sociaux

Infos :.....page 8

- Logiciel de caisse sécurisé au 1^{er} janvier 2018
- Projet de loi de finances

Accompagnement des petites entreprises : unissons-nous !



Centre de Gestion Agréé de Loire-Atlantique
Partenaire de votre expert-comptable

Accompagnement des petites entreprises : unissons-nous



L'année 2017 au CGALA s'est déroulée sous le signe de l'action sans oublier la réflexion nécessaire pour préparer l'avenir et améliorer régulièrement nos services auprès des entreprises adhérentes. L'idée est qu'au-delà de la sécurité et des avantages fiscaux liés à l'adhésion, le chef d'entreprise trouve au CGALA un espace d'échanges et un relais d'accompagnement pour son entreprise.

Ainsi, en 2017, nous avons répondu à nos nouvelles obligations réglementaires avec la réalisation de plus de 500 "EPS" (Examen Périodique de Sincérité). La mise en œuvre de cette mission a été facilitée par une collaboration permanente avec les experts-comptables dont je me félicite. L'intérêt est d'optimiser la sécurité fiscale de l'entreprise tout en permettant à son dirigeant de se concentrer sur son cœur de métier.

Dans le même sens, nous souhaitons faire connaître au chef d'entreprise, par le biais de l'information et de la formation, le panel de moyens et de dispositifs à son service pour organiser et équilibrer son activité.

Je vous invite à lire en pages 4 et 5 notre "Dossier" relatif à l'enjeu et au financement de la transition numérique des entreprises, tout particulièrement des plus petites d'entre elles.

Cet article fait suite à la venue à Nantes l'été dernier de Fabrice PESIN, Médiateur national du crédit et Président de l'Observatoire du financement des entreprises, qui s'engage avec énergie et conviction sur ce sujet.

Son discours rappelle la nécessité pour le chef d'entreprise de consacrer une partie de son temps à la formation dont, bien souvent, il s'est éloigné.

"La formation contribue à sortir le chef d'entreprise de son isolement..."

J'en suis également convaincu, c'est pourquoi, au CGALA, nous ne ménageons pas nos efforts pour construire une offre de formations adaptée. J'interpelle mes confrères experts-comptables sur notre rôle pour convaincre nos clients TPE de la qualité et de l'intérêt de la formation au CGALA. Elle ne constitue pas un coût supplémentaire pour nos adhérents. Elle est comprise dans la cotisation annuelle.

La formation est une bonne opportunité pour le chef d'entreprise de sortir de son isolement en partageant ses problématiques avec ses pairs.

C'est dans cet esprit de communication que nous avons créé une page Facebook et un compte

Linkedin CGALA. Avec ces outils interactifs, nous souhaitons partager avec nos adhérents et nos partenaires experts-comptables des informations, des idées, des moments. A nous de faire vivre ces espaces ensemble ! N'hésitez pas à "liker" et à partager nos publications.

Et puis, pour la sixième année consécutive, les adhérents du CGALA ont été reconnus en 2017 lors du trophée national des "Ailes de la TPE" organisé par la Fédération des Centres de Gestion Agréés. Sur 3 dossiers de candidature déposés par le CGALA, 3 Trophées. Bravo à nos adhérents dont vous retrouvez un portrait pages 6 et 7 dans "Nos adhérents ont du talent".

Le CGALA constitue un véritable partenaire de la TPE, dans le respect de ses Adhérents et en partenariat avec les experts-comptables car, tout comme l'ensemble des administrateurs du CGALA, Adhérents, Experts-Comptables et Membres CCI, je suis persuadé que c'est en travaillant ensemble que nous répondrons de notre mieux aux légitimes attentes des entreprises adhérentes.

C'est donc avec vous tous que je souhaite porter un regard positif sur 2018 et placer cette nouvelle année sous le signe de l'ouverture et de la bienveillance.

Philippe ORAIN
Président

Centre de Gestion Agréé de Loire-Atlantique
14, bd Winston Churchill - Immeuble "Churchill 1" - BP 38424 - 44184 Nantes Cedex 4
Tél. : 02 40 44 92 92 - Fax : 02 40 44 92 93
E-mail : cgala@cgala.fr - Site : www.cgala.fr
Fondé à l'initiative des Experts-Comptables des Pays de Loire et de la CCI de Nantes - St-Nazaire

CGA La Une :
Directeur de publication : Christophe Taveau
Responsable de rédaction : Brigitte Lèmeillet

N° ISSN : 1772-9203 - Dépôt Légal : Avril 2005

Les indications de marques et adresses internet qui figurent dans les pages rédactionnelles sont données à titre d'information sans aucun but publicitaire.

TROPHÉE NATIONAL "LES AILES DE LA TPE"

2017 : carton plein pour les Adhérents du CGALA !

Ce trophée couronne sur un plan national, parmi les 300 000 artisans et commerçants adhérents d'un CGA, 14 lauréats qui se démarquent, notamment dans les domaines de la performance économique, l'emploi et la formation, l'innovation et le numérique ou encore la sauvegarde des métiers.

La remise des trophées "Ailes de la TPE" s'est déroulée début novembre à Montpellier lors des 39^{èmes} journées nationales



FCGA et ce, sous le patronage de Bruno Lemaire, Ministre de l'économie et des finances.

Cela a été une nouvelle occasion de récompenser les adhérents du CGALA et de porter haut les couleurs de l'inventivité et la créativité locales.



Deux trophées d'or reviennent : l'un à Xavier Nogue, ébéniste et créateur de meubles, dans la catégorie "Innovation" et l'autre à Christophe Le Floch, fondateur d'art, dans la catégorie "Sauvegarde des Métiers". Mickaël Fourcherot, spécialiste du chronométrage sportif, se voit remettre un trophée d'argent, également dans la catégorie "Innovation".

Bravo et merci à eux trois.

Vous aussi, posez dès maintenant votre candidature pour 2018 : contactez-nous et après nous nous occupons du reste !

Contacts CGALA : 02 40 44 92 92
antoinechatellier@cgala.fr
catherinesenechal@cgala.fr

LA FORMATION AU CGALA

Qu'attendez-vous pour en profiter ?

Vous trouverez avec ce nouveau numéro du CGA La Une le programme des formations CGALA du premier semestre 2018. Ouvrez-le, il est conçu spécifiquement pour vous et, nous vous le rappelons, **la formation au CGALA est comprise dans votre cotisation annuelle**, quel que soit le nombre de sessions auxquelles vous participez !

Les frais de participation demandés, 20 € pour une journée, 10 € pour une demi-journée concernent les frais pédagogiques et le repas pris en commun. Les conférences, les matinales "petits-déjeuners" et les modules e-learning sont offerts. **La prestation des formateurs est intégralement prise en charge par le CGALA.**

De plus, la formation est également ouverte à votre conjoint, vos salariés et votre expert-comptable.

Alors, qu'attendez-vous pour en profiter ? C'est la question que nous nous sommes posée au CGALA.

Pour y répondre, nous avons proposé à 3 800 de nos adhérents un questionnaire "Formation : votre avis nous intéresse".

Nous avons eu plus de 400 retours. Merci à tous ces adhérents anonymes ! Que retenir de l'analyse de ces 400 réponses ?

• **90% des adhérents savent** que le CGALA propose des formations, essentiellement grâce à la plaquette de formations (83% d'entre eux).

• **37% ne savent pas** que la formation est comprise dans la cotisation annuelle.

• **54% ne savent pas** qu'ils peuvent en faire profiter leur conjoint et leurs salariés

"L'action est la première
marche vers le succès"
Pablo Picasso...

• **Parmi ceux qui ont déjà participé** à une ou des sessions de formation au CGALA :

- 50% sont "très satisfaits",
- 50% sont "plutôt satisfaits",

→ Soit aucun mécontent !

• **46% ne se sentent pas** concernés par la formation. Et pourtant...

La formation au CGALA constitue une réelle opportunité pour vous-même et votre entreprise ! Vous trouverez forcément un thème qui vous intéresse ou correspond à une préoccupation, un questionnement, un besoin de votre vie de chef d'entreprise.

Ce n'est pas tout, la formation au CGALA, c'est aussi des rencontres et des moments d'échanges avec d'autres chefs d'entreprise, une possibilité de lever la tête du guidon, de tisser des liens. Il est temps de porter un nouveau regard sur la formation en la vivant comme un investissement pour votre entreprise, d'oublier vos "a priori" et de faire sauter les verrous (*manque de temps, manque de confiance, appréhension de se "retrouver à l'école"...*) qui vous empêchent d'accéder à ce formidable outil de performance à portée de votre main.

Vous ne pouvez qu'être gagnant !

Pour en profiter, il vous suffit de contacter Françoise Lerbet au 02 40 44 92 96 ou francoiselerbet@cgala.fr

Retrouvez l'ensemble du programme et inscrivez-vous sur notre site www.cgala.fr



AGENDA

En 2018, l'Assemblée Générale de votre Centre de Gestion aura lieu le : **jeudi 28 juin.**

Pour le programme, encore un peu de patience...

CHEFS D'ENTREPRISE : PENSEZ ET OSEZ LA MÉDIATION DU CRÉDIT

En juillet dernier, le CGALA était présent dans les locaux de la Banque de France lors d'une rencontre avec Fabrice PESIN, Médiateur national du crédit et Président de l'Observatoire du financement des entreprises, venu à Nantes dans le cadre d'échanges sur les dispositifs publics d'accompagnement des entreprises rencontrant des difficultés.

Cela a été l'occasion d'exposer les défis actuels du financement des entreprises, de mieux faire connaître l'utilité du dispositif de médiation du crédit auprès des entreprises, **notamment les plus petites d'entre elles.**

La Médiation du Crédit : missions et chiffres

*MÉDIATION :
rapprochement
de positions divergentes*

Créé en 2008, en pleine crise financière, ce dispositif est le fruit d'un travail collectif quant à la problématique de financement des entreprises, confrontées alors à de nombreux refus de crédits, des découverts dénoncés ou des réductions de garanties en matière d'assurance crédit. Ces difficultés de gestion de trésorerie représentent un véritable frein au développement et à la pérennité des entreprises.

Au-delà, s'instaure une crise de confiance à l'égard des banques.

La Médiation du Crédit a pour mission de proposer un recours de proximité, gratuit, confidentiel et rapide, aux chefs d'entreprise rencontrant des difficultés de financement, à travers un réseau de 105 médiateurs départementaux, permettant un traitement local du dossier.

Quelques chiffres clés

Sur un plan national, sur la période 2008-2015, 20 500 entreprises, ayant saisi la médiation du crédit, ont pu conforter leur activité, soit un taux de réussite de 61%, représentant 6,2 milliards d'euros de crédit débloqués et 380 000 emplois préservés.

En Loire-Atlantique :

- 60 millions d'euros débloqués en médiation.
- 840 dossiers (sur 1 035 entreprises) acceptés.
- 477 entreprises confortées dans leur activité.
- 4 588 emplois préservés.

Chiffres cumulés depuis novembre 2008

En Pays de Loire :

- 191 millions d'euros débloqués en médiation.
- 2 309 dossiers (sur 2 865 entreprises) acceptés.
- 1 300 entreprises confortées dans leur activité.
- 19 926 emplois préservés.

Chiffres cumulés depuis novembre 2008

Entrer en médiation : une démarche simple et rapide

Le dépôt d'un dossier de médiation se fait sur le site internet www.mediateurducredit.fr. Dans les 48 heures qui suivent, l'entreprise est contactée par le médiateur du crédit de son département de manière à établir un dialogue et faire un diagnostic.

Le taux d'échec des médiations est de l'ordre de 30%. Ces échecs sont principalement liés à deux facteurs :

- Saisine de la médiation du crédit trop tardive : entreprise déjà en cessation de paiement.
- Manque de préparation du dossier de demande de médiation.

En savoir plus ou être mis en relation avec un conseiller bénévole "tiers de confiance" de la médiation du crédit

Centre d'appel : 0810 00 12 10
(0,06 € / mn + prix de l'appel)



Bon à savoir

**Les lignes
de crédit court et
moyen termes
existantes sont
maintenues
pendant
la médiation.**

Un maître mot : anticipation

Ainsi, l'anticipation et la préparation sont primordiales dans la démarche de financement des entreprises, tout particulièrement aujourd'hui où le vieillissement des chefs d'entreprise rend prioritaire la prise en charge de la transmission des entreprises.

La réussite de cette transition apparaît aujourd'hui indissociable de la prise de conscience par tous les acteurs politiques, économiques et financiers de l'enjeu du financement de la transformation numérique et de la nécessaire digitalisation des entreprises, notion probablement sous-estimée par les chefs d'entreprises eux-mêmes et par leurs accompagnants en matière de conseil.

Pour F. PESIN, cet enjeu "peut avoir des répercussions bien plus rapides qu'un manque d'internationalisation : en 2-3 ans, l'entreprise peut être sortie de son marché face à un concurrent digitalisé".

Le financement de la transformation numérique des TPE : un défi permanent et une urgence

Aujourd'hui, l'accès au crédit est facilité et la Banque Centrale Européenne est accommodante dans son soutien au système bancaire.

Toutefois, cela ne saurait durer et la Médiation du crédit doit relever de nouveaux défis qui s'inscrivent dans un nouveau cadre réglementaire pour les banques (*renforcement de la qualité des fonds propres*), reposant sur la notion de risque (*accords de Bâle III*).

Financer la transformation numérique de l'entreprise passe par une phase incontournable de préparation du dossier avec des étapes à respecter et des outils à mettre en place.

Objectif : estimer précisément les besoins matériels et immatériels de cette transformation et argumenter la demande de financement.

Définir les objectifs et besoins

La définition des besoins, issue de la définition préalable des objectifs, amène le chef d'entreprise à répondre à plusieurs questions : Quoi ? Quand ? Combien ?

Le "Quoi ?" englobe les besoins en matériel bien sûr qui doivent venir alimenter la partie "immobilisations" au bilan de l'entreprise mais aussi, les notions de stock et de besoins en fonds de roulement (*délais de paiement clients*), trop souvent oubliées.

Et, encore plus souvent sous-estimées voire absentes dans la liste des besoins à financer, viennent **les notions immatérielles liées aux conséquences en matière d'organisation du travail, en matière de formation** ainsi que les aléas liés à ces notions immatérielles.

Ces coûts doivent également être regardés comme de l'investissement, générateur de développement pour l'entreprise.

Le "Quand ?" permet de rythmer les financements au fur et à mesure des étapes du projet.

Enfin, le chiffrage de chaque ligne de la liste des besoins générés par le projet vient répondre au "Combien ?"

Utiliser des outils de mesure

Les principaux outils de mesure des éléments financiers permettant de servir le projet sont le plan de financement, le prévisionnel et le plan de trésorerie ainsi que des tableaux de bord adaptés et pertinents.

Ils permettent de mesurer de manière fiable les éléments financiers du projet et

sont donc déterminants au sein du "Business Plan" : document qui explique, a minima, le contexte et les objectifs du projet, l'histoire de l'entreprise et de son dirigeant ainsi que ses ressources humaines, matérielles et financières.

Ce défi s'inscrit également dans un contexte de multiplication des acteurs et des moyens de financement sur les dernières années : courtage, financement participatif (*crowdfunding, crowdlending, cobanking...*), prêt interentreprises permis par la Loi Macron... offrant aux entreprises et à leurs accompagnants un panel plus large de solutions.

L'avenir financier s'oriente, selon F. PESIN, vers la conjugaison et la diversification des sources de financement.

Zoom sur le rôle des experts-comptables

Le 5 octobre 2017, lors de la présentation d'un rapport sur le financement des entreprises face aux défis de la transformation numérique, Fabrice PESIN, interrogé par "Le Monde du Chiffre", exprime le "rôle central et fondamental des accompagnants des entrepreneurs, experts-comptables en première ligne, sur ces questions actuelles et stratégiques" et l'importance pour ces derniers d'accroître leurs actions à l'égard des chefs d'entreprise, surtout pour les petites structures.

Extraits : *"Les experts-comptables ont un rôle très important à jouer dans leur propre transformation numérique et aussi dans celle de leurs clients en terme d'accompagnement" [...] "Il est important que les experts-comptables fassent leur propre transformation numérique pour mieux comprendre encore celle de leurs clients."*

"Beaucoup de travail reste à faire pour les TPE". Les dirigeants de ces petites entreprises, véritables hommes et femmes "or-

chestre" doivent oser mettre en œuvre les moyens pour obtenir les sources de financement dont l'entreprise a besoin. Mais, en amont, encore faut-il que les chefs d'entreprise, quels que soient la taille de l'entreprise, sa structure juridique ou son secteur d'activité, en aient connaissance et soient en capacité d'accéder à ces solutions.

Experts-comptables : la formation au CGALA un outil pour vos clients petites entreprises pour une cotisation annuelle de 180 € HT : parlez-en !

Gestion financière - recherche de nouvelles sources de financement - outils de gestion - les relations bancaires...et aussi outils numériques, bureautiques, nouvelles technologies - communication - management...

De plus, déplore F. PESIN *"le chef d'entreprise TPE s'est éloigné de la formation [...] il doit consacrer une partie de son temps à la gestion financière de son entreprise."*

Construire un dossier de demande de financement ne s'improvise pas, cela fait partie du métier de chef d'entreprise duquel les investisseurs attendent de l'information et de la transparence sur le projet d'entreprise ainsi que des mesures fiables des éléments financiers.

La Médiation du Crédit est là pour les petites entreprises, sachez-le et faites le savoir autour de vous.

Suivez la Médiation du Crédit :

Site : www.mediateurducredit.fr
Page Facebook : @MediationCredit
Page LinkedIn : médiation-du-crédit-aux-entreprises

DES INTERLOCUTEURS PRIVILÉGIÉS DES CHEFS D'ENTREPRISE

• CHARTRE RÉGIONALE POUR LA PRÉVENTION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES DIFFICULTÉS DES ENTREPRISES : "compétitivité, politique commerciale, financement, ressources humaines... : la précocité de détection, la prise rapide des premiers contacts facilitent la recherche de solutions..."

Le CGALA est signataire de cette charte mise en place par la DIRECCTE des Pays de La Loire, devenant un acteur de la prévention auprès de la Banque de France, la Caisse des Dépôts et Consignation, BPI France, l'URSSAF...

Contacts : <http://pays-de-la-loire.direccte.gouv.fr> - Commissaire au Redressement Productif : jean-baptiste.avrillier@direccte.gouv.fr - Représentant Loire-Atlantique : yann.quere@dirrecte.gouv.fr - Contact CGALA : christophetaveau@cgala.fr.

• CENTRE D'INFORMATION SUR LA PRÉVENTION DES DIFFICULTÉS DES ENTREPRISES : CIP 44 "Un temps d'écoute et de conseils"

Le CGALA accueille dans ses locaux tous les jeudis après-midi la permanence du CIP44, tenue par trois bénévoles : un ancien juge du tribunal de commerce, un avocat, un expert-comptable. Comme l'indique M. Humeau, ancien Président du Tribunal de Commerce, qui a mis en place le CIP 44 : "Nous ne faisons pas de miracle, nous orientons les chefs d'entreprise vers les bons interlocuteurs, c'est important de ne pas rester isolé" (*Presse-Océan - 25 octobre 2017*).

Contacts : CIP44 : 0800 100 259 - www.cip-national.fr

AILES DE LA TPE 2017... PORTRAITS

Xavier NOGUE : de la créativité en permanence

Il n'y a pas de secret : passion, travail et audace sont bien les principaux moteurs de Xavier NOGUE, adhérent du CGALA depuis 18 ans.

Xavier NOGUE voue depuis l'enfance une véritable passion au matériau "**Bois**" pour "*la créativité qu'il permet, la beauté qu'il engendre, le bonheur qu'il procure*" dit-il avec ferveur.

C'est donc en toute logique que Xavier NOGUE devient ébéniste et, qu'en 1997, il crée sur Vertou, commune du vignoble nantais où il est né, "L'Atelier du meuble".

L'entreprise se développe rapidement pour atteindre aujourd'hui un effectif de 9 salariés, dont 3 apprentis, point essentiel aux yeux de notre adhérent très attaché à la transmission des savoir-être et des savoir-faire.



Constamment en veille sur les évolutions du secteur du meuble, révolutionné ces dernières années par "*l'arrivée de grosses enseignes*" vers le "*précaire et le jetable*", il fait le pari d'imaginer des meubles modulaires et évolutifs, "*qui perdurent dans le temps, pour plusieurs générations*".



C'est de cette réflexion que naît le Kit "Xenugo" pour lequel Xavier NOGUE dépose un brevet auprès de l'INPI en 2016. Le principe de "Xenugo" est d'offrir la possibilité de fabriquer par soi-même "à l'infini" des meubles, des séparations, des habillages muraux... "Xenugo" est accessible à tous, à tout âge et à tous les budgets.

Depuis deux ans, Xavier NOGUE et son épouse prennent leur bâton de pèlerin pour faire connaître "Xenugo" et le succès est au rendez-vous avec des débouchés commerciaux et de nombreuses récompenses :

Médaille d'argent au concours Lépine 2016, Trophée 2016 de l'Assemblée des Chambres de Métiers et de l'Artisanat, Prix de l'innovation 2017 du BHV à Paris : "*désormais on fabrique 3 kits par mois pour le BHV*" livre Xavier NOGUE lors d'une interview accordée à Ouest-France (édition du 30/09/2017). Et aujourd'hui, Trophée d'or aux "Ailes de la TPE" FCGA !

Pas étonnant que l'on retrouve notre adhérent nantais dans les gagnants de l'émission "*Mon invention vaut de l'or*" sur

M6 en octobre dernier, avec le bureau modulable aux 21 configurations possibles, rien de moins.

Chapeau bas !

Mickaël FOURCHEROT : attention au départ... Top Chrono

La vie professionnelle de Mickaël FOURCHEROT, adhérent du CGALA depuis 5 ans, commence à Ancenis, sa commune natale, en tant que soudeur chez Manitou, leader mondial du chariot élévateur. Son envie d'avancer l'amène à suivre en interne une formation en commerce international à l'issue de laquelle il intègre le service export.



Cette formation lui permet d'acquérir la maîtrise de l'anglais.

Ce programme déjà bien rempli ne l'empêche pas de s'adonner à sa passion du sport, notamment la course à pied qu'il pratique en compétition.

En 2009, après un licenciement économique, il envisage son avenir dans le domaine sportif. Il le construit étape par étape en créant d'abord "Performances", sur Varades, entre Nantes et Angers. "Performances" propose aux



clubs sportifs et aux municipalités des prestations de chronométrage lors de manifestations d'athlétisme, de natation, de vélo, ou encore de triathlon...

Dans la foulée, Mickaël FOURCHEROT crée un site consacré à la distribution de matériels et de vêtements sportifs.

En 2014, des prestations en matière d'organisation d'épreuves sportives, avec notamment la création d'un deuxième site dédié à la gestion des inscriptions aux épreuves en ligne, viennent étoffer et structurer l'offre de services de notre adhérent qui couvre aujourd'hui plus de 150 événements en Métropole et dans les Départements d'Outre-Mer.

Mais, comme si cela ne suffisait pas, notre insatiable adhérent, porté par son enthousiasme et sa curiosité, décide de se doter de ses propres outils et systèmes de mesure.

Accompagné par la Fédération Française de Natation dont il est devenu le chronométreur officiel en 2017, il s'investit dans la recherche en partenariat avec des universitaires en médecine sportive d'Angers.

Ensemble, ils mettent au point une nouvelle génération de puces électroniques capables de fournir en temps réel les données physiques des athlètes, données qui pourront ensuite être rapidement analysées par le système informatique "maison" pour une meilleure compréhension de la physiologie sportive et la mise en place d'actions d'amélioration de la performance.

Mickaël FOURCHEROT, en sportif chevronné, sait que l'on ne gagne pas seul ! Alors, pour mener à bien son projet de recherche, en 2015, il embauche son épouse, Laure, qui prend en charge l'administratif, la relation clients sur le site marchand et la gestion des inscriptions aux événements sur le site dédié.

Puis, en 2017, vient l'embauche de trois autres salariés, solidement formés non seulement dans le domaine de l'informatique et de l'électronique mais aussi en matière de réglementation sportive sans

oublier l'anglais dans la perspective de l'ouverture d'une antenne au Royaume Uni.

De nouvelles belles performances à venir !

Christophe LE FLOCH : de l'or pour un fondeur de bronze !

C'est à Blain, au nord de Nantes, que nous retrouvons notre troisième lauréat au trophée des "Ailes de la TPE".

Christophe LE FLOCH est adhérent du CGALA depuis 19 ans. Il est fondeur d'art, créant des sculptures en bronze à partir d'originaux en plâtre, bois ou terre fournis par les artistes.

La fonderie est un art ancestral qui permet d'assurer la pérennité des œuvres créées par les artistes.

Dès la sortie du collège, Christophe LE FLOCH suit une formation de

fondeur, mais aussi mouler, couler, ciseler, patiner, ne fait que grandir au fil du temps.

De plus, la proximité avec les artistes, soucieux du moindre détail, intransigeants quant à l'esthétique, le grain, la couleur de l'œuvre, lui permet de développer une extrême dextérité, et, surtout, de s'enrichir d'une forte sensibilité artistique.

Suite à la fermeture de la Fonderie JOLY en 1998, Christophe LE FLOCH ne peut se résoudre à abandonner son métier qu'il aime tant. Il crée son propre atelier, la Fonderie d'Art LE FLOCH, et la réussite est au rendez-vous !

Notre adhérent est devenu un artiste lui-même. Il collabore aujourd'hui, dans le plus grand respect des règles de l'art, avec 200 sculpteurs amateurs ou professionnels, certains à renommée internationale.



fondeur-mouleur au cours de laquelle il effectue des stages au sein d'entreprises industrielles. Il y pratique uniquement la fonderie de pièces mécaniques, activité qui va vite l'ennuyer tant elle laisse peu de place à l'initiative de l'artisan.

Encouragé par un de ses camarades de promotion, Christophe LE FLOCH s'oriente vers la fonderie d'art pour laquelle il obtient une qualification spécifique.

En 1988, il intègre la Fonderie JOLY à Nantes. Sa passion pour la réalisation de pièces uniques où il faut non seulement

Des communes font également appel à Christophe LE FLOCH. Il réalise une statue en hommage au Général de Gaulle, érigée Pont Morand au bout du cours des Cinquante Otages à Nantes. C'est aussi lui qui fabrique la statue d'Alfred Hitchcock, près de la plage de l'écluse à Dinard, ville du festival du cinéma britannique.

Puisse le talent de notre adhérent susciter chez des jeunes des vocations artistiques pour faire perdurer la fonderie d'art dans toute sa beauté et sa noblesse !

www.cgala.fr et les réseaux sociaux

Des espaces à vivre et à faire vivre ensemble...

Gagnez du temps en échangeant avec le CGALA via le web.

Paiement en ligne : pensez-y !

Depuis un an, nous avons mis à la disposition de nos adhérents et de nos partenaires experts-comptables un nouveau site internet, compatible avec les tablettes et les "smartphones", pour simplifier nos échanges et gagner du temps.

Pour rappel, vous pouvez payer votre cotisation 2018 en ligne. Comme vous le décrit notre tutoriel guide (onglet "Prestations" / "Paiement de la cotisation"), il vous suffit pour cela de vous rendre dans votre espace sécurisé, muni de votre carte bancaire et de vos identifiants (n° d'adhérent et

ATTENTION : En tant qu'adhérent, positionnez-vous bien sur le visuel de gauche "si vous êtes adhérent" (image à trois têtes) avant de renseigner vos identifiants.

mot de passe : si vous l'avez égaré, cliquez sur "mot de passe oublié" ou contactez-nous sur cgala@cgala.fr ou au 02 40 44 92 92).

30% de nos adhérents ont déjà utilisé cette nouvelle fonctionnalité dès 2017. Faites comme eux en 2018 dès réception de votre appel de cotisation courant janvier !

Simple et pratique : la démarche d'adhésion peut également s'effectuer en ligne en cliquant sur l'onglet "Adhérer en ligne".

Espaces sécurisés : ils sont là pour vous !

Ils vous permettent de suivre en temps réel le traitement de votre dossier au CGALA, d'accéder à de nombreuses informations, au compte rendu de mission, à votre dossier de gestion, et des statistiques professionnelles spécifiques.

Vous pouvez utiliser ces espaces pour vous inscrire en formation, pour déposer des documents ou des informations concernant votre entreprise... Utilisez-les !

Votre CGA va plus loin

Fort de l'idée que c'est en échangeant que l'on apprend, que l'on découvre, que l'on avance, le CGALA met à la disposition de ses Adhérents et de ses partenaires Experts-Comptables de nouveaux espaces interactifs via les réseaux sociaux Facebook et LinkedIn. Ces espaces, nous devons les faire vivre et évoluer ensemble en partageant des avis, des idées, de l'actualité... Rejoignez-nous !

Au CGALA, l'année 2018 va être orientée vers l'optimisation de ces outils de communication. Faites-nous des suggestions, exprimez-nous vos besoins et attentes afin que nous y apportions des réponses pertinentes et utiles à tous.

Infos

L'utilisation d'un logiciel de caisse sécurisé obligatoire au 1^{er} janvier 2018

Issue de l'article 88 de la loi de finances pour 2016, la règle impose à tout assujetti à la TVA qui enregistre le règlement de ses clients dans un logiciel ou un système de caisse, d'utiliser un matériel sécurisé, répondant à des conditions d'inaltérabilité, de sécurisation, de conservation et d'archivage des données.

Des précisions et aménagements ont été apportés :

- Sont soumis à l'obligation prévue tous les assujettis à la TVA, personnes physiques ou morales. Cette obligation concerne donc également les assujettis dont tout ou partie des opérations réalisées sont exonérées de TVA ou qui relèvent du régime de la franchise en base de TVA (BOI-TVA-decla-30-10-30 n° 10 et n° 20).

- Depuis le 15 juin 2017, seuls les logiciels et systèmes de caisse, principaux vecteurs de fraudes constatées à la TVA, sont concernés par la mesure de certification.

Les logiciels multifonctions (comptabilité / gestion) sont concernés uniquement s'ils comportent une fonction d'encaissement et, seule cette fonction devra être certifiée.

- L'utilisation d'une caisse mécanique ou d'un mode d'enregistrement papier reste possible. L'assujetti est alors tenu de prouver par tous moyens de l'absence d'utilisation d'un logiciel ou système informatisé (BOI-TVA-decla-30-10-30 n° 520).

- La conformité du matériel utilisé doit être attestée par :

- Un certificat délivré par un organisme accrédité...

- Ou par une attestation individuelle de l'éditeur du logiciel ou du système selon un modèle défini par l'administration fiscale (BOI-lettre-000242).

Deux organismes sont à ce jour accrédités par le Comité Français d'accréditation (COFRAC) :

- AFNOR - Accréditation n° 5-0030 via Infocert pour le référentiel "NF525".

- LNE : Laboratoire National de métrologie et d'Essais - accréditation n° 5-0012 pour le référentiel "certification des logiciels de caisse".

Tout logiciel en cours d'utilisation au 1^{er} janvier 2018 est concerné par l'obligation de conformité.

CGA La Une n° 94 - décembre 2016 - Conférence CGALA mercredi 15 novembre 2017 animée par Emmanuel Tariot - Groupe Strego.

FR Francis Lefebvre 34/17 du 10 août 2017 - Lettre du SECOB du 13 octobre 2017 - www.impots.gouv.fr

Projet de loi de finances et de loi de financement de la Sécurité Sociale

- La plupart des taux de CSG doivent être relevés de 1,7 point sur 2018 en contrepartie de la réduction des cotisations sociales salariales (maladie et chômage).

Cette hausse serait intégralement déductible du revenu imposable à l'Impôt sur le Revenu.

FR Francis Lefebvre 41/17 du 19 octobre 2017.

- Report du prélèvement à la source au 1^{er} janvier 2019 : le principe de la retenue de l'impôt sur les salaires par l'employeur n'est pas remis en cause. La période de report doit permettre de tester la mise en place dans des entreprises volontaires et de réaliser un audit de manière à garantir que "le dispositif soit opérationnel et simple pour les employeurs, notamment les petites entreprises".

En savoir plus : assistez à la conférence "Loi de finances" du 22 janvier 2018 dont vous trouverez la présentation dans la plaquette de formations jointe.